

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil des Enseignements du 28/06/2016**

### *Rappel de l'ordre du jour*

- 1) PCC et report d'heures pour les récipiendaires de l'IUF
- 2) Bilan Foire (Olivier Cardoso)
- 3) Synthèse réunion bilan L1/L2 (Loïc Lanco)
- 4) Demande de partage de PCC par Anne Anthore pour l'Agrég Interne
- 5) Colloque sur la pédagogie (Guillaume Blanc)
- 6) Appel d'offre CRCT pédagogique lancé par l'université

*Présents* : Imane Boucenna (présidente), Florent Carn (secrétaire de séance), Guillaume Blanc, Laura Bleuze, Edouard Boulat, Francesca Carosella, Adrian Daerr, Cécile de Hosson, Kamar Sarah Jaraya, Marshall Douglas, Laurent Menard, Christophe Mora, Jaysen Nelayah, Hugo Perrin, Delphine Richer, Cécile Roucelle, Matteo Cacciari, Loïc Lanco, Giuliano Orso, Charlotte Py, Francis Richard.

*Excusés* : Angela Vasanelli, Julien Browaey, Sébastien Charnoz (procuration à Adrian Daerr), Danièle Steer, Gérard Rousset, Caroline Derec, Yann Gallais, Yves Charron.

*Invités* : Olivier Cardoso

*Début de séance 10h.*

- 1) PCC et report d'heures pour les récipiendaires de l'IUF

*Simona Mei* bien qu'IUF demandait initialement à bénéficier de la PCC correspondant à la responsabilité de l'ED 127. Ayant compris la règles votées par le CENS elle retire sa demande pour cette année mais souhaite la reconsidération du volume de cette PCC pour 2017-2018. Ceci sera bien évidemment fait dans le cadre de la mise à plat de toutes les PCC prévue durant l'automne 2016.

Le CENS décide unanimement que le statut d'IUF ne donnerait lieu à aucune PCC.

Concernant le report d'heures, Cécile Roucelle et Olivier Cardoso rappellent la règle en vigueur (CENS du 5 Mai 2015) : Le volume statutaire de référence des enseignants « IUF » est au

minimum de 64 HETD en présence des étudiants. Les reports éventuels sont limités en volume à 20 HETD et ne sont pas utilisables tant que le statut d'IUF est conservé.

Il est observé que cette règle n'avait pas été appliquée systématiquement au cours des dernières années et qu'elle manque de souplesse.

Matteo Cacciari propose que les enseignants « IUF » bénéficient de la même règle de report que les enseignants non « IUF ».

Cette règle serait donc : « Si l'année  $N$ , la charge effectuée est supérieure ou inférieure à la charge de référence (64 HETD en présence des étudiants), on reporte la différence (en plus ou en moins) pour déterminer la charge à effectuer lors de l'année  $N+1$ . Ce report ne peut-être supérieur, en valeur absolue, à 30 heures. Il peut être transféré d'année en année sans toutefois dépasser 30 heures en valeur absolue. »

On passe au vote:

Pour : 17

Contre : 0

Abstention: 4

Cette nouvelle règle est adoptée et prendra effet à partir de septembre 2017.

2) et 3) Bilan foire et bilan L1/L2

- Olivier Cardoso fait le bilan chiffré ci-dessous de la foire.

<b>titre</b>	<b>valeur</b>
P1 - Potentiel titulaire brut légal (192h)	27264
P2 - Potentiel titulaire brut (179h)	25418
P3 - Potentiel titulaire net (avec situations particulières)	20212
P4 - Potentiel Demi ATER	288
P5 - Potentiel Missionnaire	2592
P6 - Potentiel bénévole net	36
P7 - Potentiel vacataire net	354
P8 - Potentiel résultant	23482
S1 - somme sur-service statutaire	677
S2 - somme sur-service ATER	
S3 - somme sur-service missionnaire	30
S4 - somme sous-service statutaire	883
S5 - somme sous-service ATER	112
S6 - somme sous-service missionnaire	742
S7 - bilan à reporter sur l'année prochaine	-1029

Il apparaît que tous les enseignements, ou presque, sont pourvus, mais que de nombreux enseignants sont en sous service pour un volume d'environ 700 HETD. Olivier pose la question de savoir où placer la plupart des missionnaires (au nombre de 41 à 64 HETD) et le nouvel ATER (demi service). Il fait les propositions suivantes :

i) Donner des "délégations" locales aux candidats n'ayant pas obtenu de CRCT cette année. Il y avait 4 demandeurs : 1 a obtenu 6 mois sur 12 demandés, 1 échec et 2 en attente des résultats de la phase locale.

ii) Créer une mission à 60 HETD pour monter et préparer une équipe composée de 4 étudiants de L3 et 2 étudiants de M1, en vue du tournoi international de la Physique. 15 sujets d'un point de vue « théorique » et expérimental sont proposés dès septembre, une pré-sélection nationale est faite en janvier sur 8 sujets seulement.

Adrian Daerr porte cette proposition et indique qu'à ce jour ENS Ulm, ENS Lyon, polytechnique, INRIA, P6, ESPCI. Les deux ENS ont remporté la première phase. Une participation de Paris Diderot pourrait accroître la visibilité et l'attractivité de nos cursus de physique.

iii) Elargir de 4 à 5 personnes l'équipe enseignante encadrant les projets expérimentaux en L1 (PK2) pour accueillir dans de meilleures conditions les étudiants supplémentaires de la L1 DLPC. Le cinquième enseignant pouvant être un missionnaire.

iv) Créer des missions d'assistance à l'enseignement (soutien en TD, TP).

- Laurent Menard regrette que le bonus contrôle continu (CC) soit supprimé alors que le volume horaire de 700 h aurait finalement permis de le maintenir.

- Olivier Cardoso indique qu'au moment de la décision de supprimer le bonus les informations en leur possession ne leur permettaient pas d'entrevoir le niveau de sous service actuel.

- Loïc Lanco fait une synthèse de la réunion de bilan du 01/06/2016 sur le contrôle continu (voir pièce jointe).

- Différents membres du CENS présents à cette réunion de bilan (Cécile de Hosson, Laurent Ménard, Cécile Roucelle, Loïc Lanco, Guillaume Blanc) insistent sur l'importance de terminer cette expérience pédagogique initiée il y a 3 ans en considérant le chemin parcouru et les

problèmes restant à résoudre (par exemple : modulation de la durée des épreuves, gestion des absences, homogénéisation de la notation).

- Matteo Cacciari indique que ces 6 h de bonus lui paraissent symboliques et ne permettent pas de résoudre le problème de sous service des missionnaires.

- Cécile de Hosson et Cécile Roucelle indiquent que 6 h de bonus sont mieux que rien et qu'il sera difficile de mettre en place les CC l'année prochaine à en juger par les premiers retours des équipes enseignantes.

- Les représentantes étudiants indiquent être favorable aux CC dans la mesure où ceux-ci ne sont pas trop fréquents c'est-à-dire moins de 1-2 / mois. Elles soulignent que ce point de vue peut être biaisé par le fait qu'elles sont en L2 DLPC avec un emploi du temps chargé.

- Cécile Roucelle et Loïc Lanco proposent que l'on maintienne complètement le bonus CC en L1 et qu'on diminue progressivement la part des CC en L2 puis L3.

- Olivier Cardoso indique que le bonus représente très peu d'heures au niveau L3 (i.e. Bonus CC en 2015/2016 : L1\_330 h ; L2\_252 h ; L3\_102 h).

- Imane Boucenna observe à son tour que cette proposition ne résoudra pas le problème posé par la foire et propose de rediscuter de l'expérience pédagogique des CC et du bonus associé lors d'un prochain CENS. Cette proposition est acceptée unanimement.

- Le CENS reconsidère les propositions de la foire :

- o 1) Adrian Daerr regrette que l'on attribue automatiquement des "délégations" locales sans repasser par un appel d'offres.

Olivier Cardoso propose que l'on garantisse des délégations locales de 6 mois pour maternité si l'université refuse la demande de CRCT. Cette proposition est rejetée pour éviter que l'université ne refuse à l'avenir toutes les demandes CRCT de ce type en provenance de la physique.

- o 2) Le CENS est favorable au projet de participation au tournoi international de physique pour une durée de 1 an éventuellement renouvelable suivant le retour d'expérience.
- o 3) Le CENS est favorable au renforcement des équipes de PK2 par l'ajout d'un missionnaire par équipe.

- Imane Boucenna indique que le Master Space demande 30 h d'enseignement (suite à l'avis favorable de l'HCERES). Matteo Cacciari indique que ce Master est une vitrine importante pour la coopération internationale et que cette filière pourrait permettre d'obtenir 3 bourses par an. Cécile Roucelle rappelle qu'une demande similaire avait été rejetée par le CENS il y a un an.

On passe au vote (après le départ de Francis Richard) :

- Pour : 2
- Contre : 4
- Abstention: 14

Le CENS n'accorde pas les 30 h.

- Imane Boucenna fait part de la demande de Sébastien Charnoz d'assurer 36 HETD à l'UFR STEP. Le CENS propose de demander une compensation financière à l'UFR STEP.

#### 4) Demande de partage de PCC par Anne Anthore pour l'Agrég Interne

Le CENS juge que cette demande n'est pas motivée, Frederick doit assurer la responsabilité jusqu'en aout car il a la PCC qui y correspond. Le CENS laisse une année à cette formation continue sous la responsabilité d'Anne Anthore l'objectif étant de récupérer le financement des rectorats de Paris et Créteil. Une réévaluation sera faite à la fin de l'année 2016-2017.

*Fin de séance 13h15.*